NOTE DE SYNTHÈSE de la Table ronde du 22 juin 2007

A usage externe

Présents : (voir le tableau en annexe pour les coordonnées complètes)

Espace Environnement	Françoise Jadoul
Vivre… S	Michel Nejszaten
Les Amis de la Terre	Dominique Masset
Réseau d'associations des Habitants de Peissant	Jean Claude Cerisier
Réseau Idée	Céline Teret
Asbl Optim@ - Animation territoriale et actions participatives	Concetta Cusumano
	Pierre Doyen
Maison médicale quartier des Arsouilles	Françoise Laboureur
CLPS - Hainaut Ouest	Jean Pierre Demoulin
Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	Christine Mahy
Centre Médiation gens du voyage	Ahmed Ahkim
LST lutte solidarité travail	Jean-Marc Zeippen
Inter Environnement Wallonie	Sophie Bronchart
	Véronique Paternostre

Excusés mais désirant être tenus au courant :

ECO VIE (Mouscron)
CDCH - Comité pour le Développement durable des Collines (Flobecq)
Stop Poison Santé
HABITAT ET PARTICIPATION
NATURE ET PROGRES
Fédération des maisons médicales
Centre Local de Promotion de la Santé Mons-Soignies asbl
Centre Local de Promotion de la Santé Charleroi Thuin
Comité inter provincial de médecine préventive - Commission SAMI
Association Catholique Rurale des Femmes ACRF
ATD Quart Monde Belgique
Equipes Populaires
Plate-forme Association 21
LIGUE DES FAMILLES

Animation : Athanor-médiations.

Lieu : INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE, boulevard du Nord 6 à 5000 Namur

Ordre du jour

1. Introduction.....2
2. Constats réalisés par IEW : un lien entre santé – environnement et pauvreté.....3
3. En matière de santé environnementale, IEW est interpellée par les citoyens.....4
4. Note de synthèse des discussions menées en atelier.....4
4.1. Des définitions.....4
4.2. Les liens entre problème de santé-environnement et logements précaires.....6
4.3. La Notion de « rythme ».....6
5. Recommandations et conclusions.....7

1.Introduction

IEW présente le contexte, les objectifs, ses attentes concernant cette rencontre et le rapprochement entre les différents acteurs en présence.

L'habitat est un des enjeux essentiels du développement durable en Wallonie, dont la politique engage irrémédiablement l'avenir sur le plan économique, social et environnemental. D'une manière générale, le lien entre environnement-santé d'une part et pauvreté d'autre part est encore trop largement méconnu en Wallonie.

La santé des habitants peut-être affectée par différents éléments relatifs à leur mode de vie dont ceux liés à l'état de salubrité de leurs habitations et les pollutions intérieures. Par ailleurs, il apparaît que les personnes vivant dans des conditions précaires habitent souvent dans un environnement de mauvaise qualité (proximité d'industries, de sites pollués, d'infrastructures de transport entraînant du bruit, des pollutions de l'air, du sol…).

Dès lors, il nous semble important de réunir les différents acteurs « santé-environnement » et « logement-précarité » pour 'entamer une réflexion sur l'articulation entre qualité de l'environnement, santé et accès à un logement sain ; ceci dans la perspective de proposer des améliorations transversales et durables.

Processus

Permettre aux acteurs associatifs "santé – environnement" et "logement – précarité" :

- de se rencontrer,
- de comprendre davantage les approches, points de vue et priorités respectifs.

IEW se veut « participant » à la démarche et pas « animateur - extérieur ».

Objectifs / visées à plus long terme pour IEW :

- viser à l'intégration des questions de santé environnementale dans les réflexions liées à la pauvreté et au logement ;

- sensibiliser (notamment les associations membres de la fédération) aux questions de la qualité du cadre de vie et du logement en lien avec la pauvreté et la précarité ;
- développer la dimension sociale de l'environnement au sein de notre Fédération d'associations d'environnement.

2.Constats réalisés par IEW : un lien entre santé – environnement et pauvreté

IEW présente en quelques mots l'étude réalisée par Marc Lejeune[1] et « la morale de l'histoire » sous la forme : Qui dit pauvreté, dit environnement malsain, dit problème de santé... : une évidence selon vous ? confirmée ou non par votre pratique de terrain ?

Dans la foulée d'un colloque organisé par l'Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire (IGEAT) de l'ULB en novembre 2005, Inter-Environnement Wallonie a réalisé un travail exploratoire sur les inégalités écologiques en Wallonie, en particulier en terme de nuisances sonores. Les résultats sont sans appel : il existe bel et bien des inégalités écologiques dans notre région. Celles-ci sont essentiellement situées dans les régions de Charleroi, de Liège et de Mons.

Sans surprise, les populations urbaines sont de façon générale plus exposées aux nuisances sonores que les populations rurales. Mais l'ampleur de l'exposition est fonction du revenu. Ainsi au niveau wallon et dans l'agglomération urbaine de Liège, les personnes aux revenus les plus faibles ont respectivement 5,4 et 3 fois plus de risques de se retrouver dans une commune bruyante que les personnes aux revenus les plus élevés. Cette distorsion est encore nettement plus importante dans l'agglomération urbaine de Charleroi où le risque d'être confrontés à des nuisances sonores est 13,5 fois plus élevé lorsqu'on est « pauvre » que lorsqu'on est « riche ».

Ces inégalités écologiques sont d'autant plus inacceptables que, selon une étude de Wallenborn et Dozzi (en préparation), les ménages à revenus élevés, bien que davantage sensibilisés aux problèmes environnementaux produisent globalement plus d'impacts négatifs sur l'environnement que les ménages à bas revenus.

De plus, l'étude montre que les nuisances sonores se cumulent souvent avec d'autres nuisances environnementales. Ainsi, dans les régions de Charleroi et de Liège, la plupart des communes ont au minimum deux indices de satisfaction sur 5 (en terme de tranquillité, de qualité de l'air, de propreté, de qualité des bâtiments du voisinage et de présence d'espaces verts dans le voisinage) inférieurs à 100 indiquant donc que les ménages insatisfaits sont plus nombreux que les satisfaits. La commune de Charleroi détient le triste record du plus grand cumul des problèmes environnementaux puisque ses 5 indices de satisfaction sont inférieurs à 100.

Au même titre que les inégalités socio-économiques, les inégalités écologiques sont inacceptables. Il est temps que les politiques se saisissent de cette problématique. Des budgets devront être octroyés pour identifier les populations les plus exposées aux nuisances

[1] En savoir plus : Lejeune M., Thibaut A. Inégalités écologiques en Wallonie. Nuisances sonores et inégalités sociales. IEW (mars 2007), Colloque «Environnement et inégalités sociales » IGEAT 10 novembre 2005, Environnement et inégalités sociales, P. Cornut, T. Bauler and E. Zaccaï (eds.), Editions de l'Université de Bruxelles, (à paraître en 2007)

environnementales et les problèmes de santé qui sont liés à ces problèmes. Des moyens spécifiques devront être définis pour informer, sensibiliser ces populations les plus pauvres souvent peu touchées par les moyens de communication « conventionnels ». L'abolition des inégalités écologiques passe aussi par une plus grande mixité sociale. Même si les problèmes environnementaux persistent, le risque d'y être confronté ne doit pas être dépendant du niveau de revenus ou d'un quelconque statut socio-démographique.

3. En matière de santé environnementale, IEW est interpellée par les citoyens

On peut classer les questions « environnement - santé » qui nous parviennent en 3 pôles:

1. Les questions liées à un constat de pollution importante (par ex. scandale d'un logement construit sur un ancien site récemment révélé comme très pollué). Ces questions souvent arrivent très (trop) **tard.**

   Ces questions sont de type : Quels sont les risques ? Qui va nous renseigner ? Qui peut nous aider ? Que peut-on faire ? Qui est responsable ? Parfois il y a présomption d'identification par la population de nombreux problèmes de santé à proximité d'une source possible de pollution (plusieurs cancers dans une même rue, proche d'une décharge). Ce deuxième cas est plus rare.

2. Les questions qui sont posées plus en amont (et donc plus **tôt**) ; elles sont motivées par le principe de précaution, l'anxiété liée à l'inconnu ou des résultats de recherches effectuées sur Internet. Ce sont des craintes formulées par la population, des comités de quartier : liées à une demande de permis pour un établissement classé, un projet d'antenne GSM…

3. Enfin, les questions qui font partie d'une **recherche d'information** (réglementation existante, normes environnementales, risques sanitaires, possibilités de suivi médical ou de contrôle de la qualité de l'environnement). Les sujets liés au logement concernent les pollutions intérieures des maisons (acariens, moisissures, formaldéhydes), les allergies, l'amiante, le radon, les dioxines, les particules fines, les dépôts ou stockages de produits dangereux, déchets…

4. Note de synthèse des discussions menées en atelier

4.1. Des définitions

Avant de pouvoir aborder les liens entre « santé/environnement et logement/pauvreté » il est apparu essentiel de définir ce que chacun entend par « environnement » et « pauvreté ». Force a été de constater que les perceptions sont vraiment différentes au sein des organisations présentes.

L'environnement

- l'environnement c'est ce qu'on nous demande de protéger par des comportements responsables : en n'abandonnant pas ses déchets, en les triant, en économisant l'eau et l'énergie… ;

- l'environnement c'est « ce qui est vert », la nature, un lieu où certains retrouvent un goût / un lien à la vie. Les résidents permanents des zones de camping ayant fui le milieu urbain le vivent très clairement ;
- du point de vue de la santé en milieu populaire, on parle de santé physique, de santé psychique et de santé environnementale ou santé « relationnelle » (en lien avec son environnement). L'environnement se définit ici comme le quartier et l'identité socio-géographique qui s'y développe. Car même si au départ, l'environnement n'a pas été choisi pour sa qualité (ce sont plus des raisons professionnelles ou familiales historiques) la population y reste attachée et vit un sentiment d'appartenance ;
- l'environnement est également perçu comme faisant un tout avec l'humain. L'être humain est acteur, bénéficiaire, victime et partie intégrante de l'environnement (perçu ici comme un grand écosystème). Le fait de parler de qualité de l'environnement est donc perçu par certains comme son assimilation dans une logique marchande. Il devient un bien qui, de part sa rareté, sa « richesse », devient monnayable et donc accessible seulement à certains.

La pauvreté

Précarité, milieux populaire, grande pauvreté : certains travaillent plus avec les uns, d'autres avec les autres… Dans chaque atelier, il est apparu très rapidement que le sujet était très sensible car fort complexe ; en effet : il touche des personnes fragilisées.

Il nous semble que la définition reprise sur le site de L.S.T[2] permet d'approcher la problématique telle qu'elle a été abordée en atelier :

« *la précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités – notamment l'emploi ou la possibilité d'exercer des activités – permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux, de pouvoir les exercer . L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue, avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistant et compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible* ».

Dit simplement (et donc de façon réductrice), la pauvreté est l'insuffisance des ressources matérielles, c'est-à-dire le manque d'argent, et l'insuffisance de conditions de vie respectables. Cette insuffisance ne permet pas à des êtres humains de vivre dignement selon les droits légitimes et vitaux de la personne humaine.

Idéalement, la pauvreté devrait être définie en compilant plusieurs indicateurs. Par exemple :

- les aspects financiers (calcul de la part de budget allouée aux frais de logement et de scolarité, identification des dettes liées à des droits fondamentaux comme le remboursement de la note de gaz, calcul du budget disponible pour le reste des dépenses comme l'alimentation, l'habillement ou les loisirs) ;
- le travail et l'emploi (taux d'emploi stable, niveau d'instruction, réserve de main d'œuvre à la place du taux de chômage),
- la mise en oeuvre des droits,

[2] http://www.mouvement-lst.org/index.html

- les sentiments humains, …

4.2. Les liens entre problème de santé-environnement et logements précaires

Ce lien mis en évidence dans l'étude présentée par IEW est théoriquement évident pour tous même si chacun y met un contenu différent et une priorité d'attachement différente.

Par contre, sur le terrain ce lien est très rarement fait car dans les milieux précarisés et populaires, généralement il est d'abord question de survie. Au niveau médical, le facteur environnemental n'est recherché qu'en dernier recours, en cas de maladie grave pour trouver une cause au malheur qui afflige le patient et ses proches.

Par contre, la « cause » environnementale ou de santé-environnementale est souvent perçue par les secteurs précarisés comme un argument utilisé pour les marginaliser et les précariser encore davantage. Elle est considérée comme le prétexte qui -en définitive- ne pénalise que le plus pauvre. Par exemple, pour cause de santé environnementale (risque d'inondations, risques de pollution par des sols chargés en métaux lourds) on expulse des résidents permanents installés en bord de rivière ayant trouvé là leur dernier refuge… Ou on empêche des métiers séculaires artisanaux de se poursuivre au profit d'entreprises ayant les moyens de s'adapter aux normes environnementales (p.ex recyclage, réparation). Des familles sont éclatées et des parents se voient retirer leurs enfants du fait qu'ils habitent dans des constructions « non conformes »…

La conviction issue des discussions définit ce lien comme un triangle avec trois pôles : santé / environnement / logement où en son centre se trouve le niveau de richesse (la précarité). Eclairer et se focaliser sur un pôle peut en déstabiliser un autre et pénaliser les populations les plus précaires.

4.3. La Notion de « rythme »

Pour établir, conforter et développer ces liens, il faut prendre en compte les rythmes d'approches, d'appropriations, de développement très différents suivant les groupes concernés.

Par exemple: la logique environnementale actuelle de développer des normes, des obligations, des modèles de bonnes conduites, par le rythme qu'elle induit, exclut toute une population déjà en marge de la dynamique socio-économique générale de notre système sociétal.

Mais des urgences environnementales (et de santé publique) existent. Il faut y faire face et se donner les moyens de les contrer : sans exclure aucune tranche de la population ; d'ici et d'ailleurs. Ce n'est pas de l'assistanat mais du développement durable dont le monde a besoin.

Quelques contradictions et approches qui doivent être mieux comprises et échangées:

-certains font le choix de la simplicité volontaire comme mode de vie, d'autres la vivent mais ne la choisissent pas ;

-la recherche du logement idéal (sur le plan environnemental, santé, confort, ...) ne prend pas toujours en compte la spécificité de la population destinée à ce logement.. Cette adaptation aux futurs occupants pour une bonne appropriation est très importante dans les milieux plus précarisés.

5.Recommandations et conclusions

A l'initiative d'IEW, une rencontre a été réalisée entre personnes issues des secteurs de l'environnement, de la précarité et de la santé. Des échanges de point de vue, de méthodologie et d'approches ont eu lieu. En conclusion, il apparaît comme nécessaire de prendre le temps de se comprendre. Notre société a tout « saucissonné » en séparant l'environnement de l'humain, de la santé, de la qualité de vie et du bien-être. Il faut « refaire le saucisson », et le refaire **ensemble**.

Les mentalités doivent continuer à évoluer, il faut casser ces clivages et construire ensemble. Il faut passer du niveau 1 au niveau 3 :

1. « Les plus pauvres sont les plus pollueurs ».
2. « Les plus pauvres subissent les pollutions ».
3. « Les plus pauvres sont acteurs d'un meilleur environnement ».

Pour se faire, dans un premier temps : IEW propose de mettre en place sur son nouveau site « Portail associatif Santé Environnement »[3] un espace privilégié pour la problématique et les enjeux liés aux aspects sociaux. Tous les acteurs de la santé, de la précarité représentant aussi bien les plus pauvres, les milieux populaires, les familles que le milieu rural précarisé sont invités à y insérer des articles faisant des liens vers leurs sites ou leurs positions/revendications et leurs actions liées à la problématique « Santé-Environnement ». Cet espace permettra a chacun de s'ouvrir à de nouveaux publics et à échanger ses idées avec d'autres. Il participera à la mise en place d'une vision de ce que nous pourrions revendiquer ensemble comme qualité de vie digne et solidaire.

Par la suite, suivant les échanges et les synergies qui se mettront en action, une nouvelle rencontre pourra être envisagée, sur un thème à définir ensemble.

[3] www.sante-environnement.be Nouveau portail associatif santé-environnement d'Inter Environnement Wallonie ; en ligne dès le 20 septembre. Plus d'infos : contactez Véronique Paternostre : v.paternostre@iewonline.be; tél : 081-255.256.